



**LE 9 SEPTEMBRE 2013**

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 9 septembre 2013 à 20 h, à laquelle sont présents :

M. Jean-François Duclos, conseiller  
M. Éric Desaulniers, conseiller  
M. Pierre Carignan, conseiller  
Mme Lise Pelletier, conseillère  
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : M. Serge Simard, conseiller

6292-090913 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**RAPPORT**

**C.C.U.**

- . Rapport des permis août 2013

**ADMINISTRATION**

- . Rapport budgétaire août 2013

**RAPPORT DU MAIRE - SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BEUPRÉ**

Monsieur le Maire fait mention que le rapport du maire sur la situation financière de la Ville déposé sous la cote 090913-01 ainsi que la liste des contrats adjugés depuis le 11 septembre 2012, déposée sous la cote 090913-02 et comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et totalisant 25 000 \$ auprès d'un même fournisseur sont disponibles à l'Hôtel de Ville de Beupré, à toute personne qui en fera la demande.

6293-090913 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AOÛT 2013**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2013.

6294-090913 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2013**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2013.

6295-090913 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1301533 à 1301544	65 984,81 \$
Numéros 1301545 à 1301616	118 952,81 \$

6296-090913 **AUTORISATION TERRASSE-CAFÉ LE MAGNIFIQUE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser l'organisme Le Magnifique à installer une terrasse-café (tables à pique-nique et pots de fleurs) sur la partie asphaltée du terrain en façade de l'édifice sis au 11 174 avenue Royale.

6297-090913 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION ET APPROBATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION**

Considérant que la Ville de Beupré désire obtenir des offres pour des services professionnels en évaluation;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres et plus spécifiquement la grille de pondération et d'évaluation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement ce qui suit :

- d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres pour services professionnels en évaluation foncière ainsi que la grille de pondération et d'évaluation des offres qui en fait partie intégrante;

- d'autoriser la greffière, madame Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public pour obtenir les services professionnels en évaluation en conformité avec les documents ci-avant mentionnés et acceptés par le conseil.

6298-190813 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION**

Considérant que la Ville de Beaufort désire aller en appel d'offres pour obtenir des services professionnels en évaluation;

Considérant, qu'à cet effet, le Conseil municipal doit désigner les membres du Comité de sélection afin d'évaluer les offres reçues;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes membres du comité de sélection pour l'appel d'offres concernant les services professionnels en évaluation :

- o M. Roch Lemieux, Directeur général de la Ville de Beaufort
- o M. Pierre Huot, Directeur du service de l'évaluation de la Ville de Québec ou Mme Valérie Brendel, évaluatrice agréée, directrice à la division résidentielle service de l'évaluation de la Ville de Québec;
- o Mme Liette Dupont, préposée à l'administration à la Ville.

6299-090913 **DON DE 50 \$ À LA FONDATION DE L'HÔPITAL SAINTE-ANNE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de verser la somme de 50 \$ à la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne suite au décès de Mme Jeanne-d'Arc Rochefort qui était bénévole à la Bibliothèque La Plume d'Oie.

6300-090913 **CÉRÉMONIE DES ANCIENS COMBATTANTS**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 3 000 \$ pour la réalisation de l'activité excluant la publicité dans les journaux.

6301-090913 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC POUR LA CÉRÉMONIE DES ANCIENS COMBATTANTS**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de la Côte-de-Beaufort dispose d'un montant de 2 500 \$ par municipalité pour soutenir des activités locales;

**CONSIDÉRANT** les besoins financiers du comité organisateur de la Cérémonie des anciens combattants;

**CONSIDÉRANT** que la Cérémonie des anciens combattants se tient sur le territoire de la Ville de Beaufort;

**CONSIDÉRANT** que la cérémonie regroupe des gens de l'ensemble du territoire de la Côte-de-Beaufort et de l'extérieur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que ce conseil demande à la MRC de la Côte-de-Beaupré de verser la somme réservée pour Beaupré de 2 500,00 \$ à la Ville de Beaupré.

6302-090913 **LES AMBULANCES CÔTE-DE-BEAUPRÉ INC. – USAGE CONDITIONNEL**

**Attendu** que l'entreprise Les ambulances Côte-de-Beaupré Inc. a déposé au mois de février 2013 une demande pour établir au 51, rue Ste-Marguerite, une de leurs entreprises connues sous le vocable « Service commémoratif Pierre Dupont » actuellement installé au 45, rue Ste-Marguerite;

**Attendu** que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1164-1 modifiant le règlement numéro 1053-1 concernant les usages conditionnels;

**Attendu** que l'entreprise Les ambulances Côte-de-Beaupré, propriétaire de l'immeuble sis au 51, rue Ste-Marguerite, a déposé une demande d'usage conditionnel pour que le bâtiment serve uniquement de bureau administratif à l'usage; « Service funéraire Ce5 »;

**Attendu** que l'entreprise désire procéder à la rénovation intérieure du bâtiment afin de pouvoir occuper les nouveaux locaux vers la fin du mois d'octobre;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la demande est conforme aux exigences des règlements numéros 1053-1 et 1164-1 relatifs aux usages conditionnels;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, la demande d'un usage conditionnel relié au bureau administratif à l'usage « Service funéraire Ce5 » à l'égard de l'immeuble sis au 51, rue Ste-Marguerite à la condition suivante stipulée au règlement 1164-1 :

- L'usage du bâtiment doit servir uniquement de bureau administratif excluant les activités de thanatopraxie et d'exposition de corps.

6303-090913 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1167 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION – TOILETTE À DÉBIT RÉDUIT**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement numéro 1167 modifiant le règlement de construction numéro 969 pour ajouter l'obligation d'installer des toilettes à débit réduit lors de toute nouvelle construction.

6304-090913 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE IV (B72-B73)**

**Attendu** que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 7 août 2013 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le projet domiciliaire Faubourg de la Crête phase IV désignées sur le plan projet comme étant les unités B72 et B73;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6305-090913 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE IV (B74-B75)**

**Attendu** que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 7 août 2013 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le projet domiciliaire Faubourg de la Crête phase IV désignées sur le plan projet comme étant les unités B74 et B75 ;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6306-090913 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE IV (B92-B93)**

**Attendu** que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 7 août 2013 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le projet domiciliaire Faubourg de la Crête phase IV désignées sur le plan projet comme étant les unités B92 et B93 ;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6307-090913 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE IV (B94-B95)**

**Attendu** que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 7 août 2013 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le projet domiciliaire Faubourg de la Crête phase IV désignées sur le plan projet comme étant les unités B94 et B95 ;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6308-090913 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE IV (B96-B97)**

**Attendu** que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 7 août 2013 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le projet domiciliaire Faubourg de la Crête phase IV désignées sur le plan projet comme étant les unités B96 et B97 ;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6309-090913 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III (36, RUE DE LA BRUNELLE)**

**Attendu** que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 25 juillet 2013 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée tenue en copropriété dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête phase III qui sera désignée comme étant le 36, rue de la Brunelle;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6310-090913 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT PHASE II (75 ET 85, RUE DES PIGNONS)**

**Attendu** que l'entreprise Construction et rénovation Claude Martin a déposé des plans révisés pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont qui seront désignées comme étant les 75 et 85, rue des Pignons;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les projets sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que les constructions s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction et d'abroger la résolution numéro 5332-060611 adoptée par le conseil municipal le 6 juin 2011.

6311-090913 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (105, RUE DES PIGNONS)**

**Attendu** que la propriétaire de l'immeuble sis au 105, rue des Pignons a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un bâtiment accessoire dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, la construction d'un bâtiment accessoire est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que la construction accessoire s'intègre quant à son architecture au bâtiment principal;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6312-090913 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (220, RUE ST-ÉMILE)**

**Attendu** que la propriétaire de l'immeuble sis au 220, rue St-Émile a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un bâtiment accessoire dans le développement domiciliaire de la rue St-Émile;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1144, la construction d'un bâtiment accessoire est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1144 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que la construction accessoire s'intègre quant à son architecture au bâtiment principal;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6313-090913 **PROJET DE CONSTRUCTION – JARDINS DE LA CÔTE PHASE III**

**Attendu** que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 18 août 2013 pour une demande de permis pour l'agrandissement de la résidence pour personnes retraitées, soit la phase III;

**Attendu** que le projet comprend 70 unités, dont 42 pour des personnes semi-autonomes et 28 pour des personnes autonomes;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972, 999 et 1052, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972, 999 et 1052 et qu'ils sont d'avis que l'agrandissement projeté est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que la construction s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti des phases I et II;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6314-090913 **LANCAR IMMOBILIER INC. ET GESTION BJBG INC. – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE IV – SIGNATURE DE LA TRANSACTION**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer la transaction à intervenir entre Lancar Immobilier inc., Gestion BJBG inc. et la Ville de Beaupré concernant le projet « Faubourg de la Crête Phase IV ».

6315-090913 **LANCAR IMMOBILIER INC. – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE IV – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux à intervenir entre Lancar Immobilier inc. et la Ville de Beaupré concernant le projet « Faubourg de la Crête Phase IV ».

6316-090913 **FONDATION DE L'HÔPITAL – DÉJEUNER 17 NOVEMBRE 2013**

**ATTENDU** que la Fondation de l'Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré a déposé une demande d'autorisation pour installer 2 enseignes temporaires (4 pi. X 8 pi.), une sur le boulevard du Beau-Pré en direction sud près de la sortie Route 138 et l'autre sur la route 138 près de la rue Prévost pour annoncer le déjeuner-bénéfice qui aura lieu le 17 novembre 2013;

**ATTENDU** la demande d'autorisation pour le stationnement sur la rue des Coteaux et sur la rue des Montagnards;

**ATTENDU** que depuis plusieurs années, la Ville consent à autoriser l'affichage temporaire pour cet événement;

**ATTENDU** que la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré devra obtenir les autorisations nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec et/ou des propriétaires privés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser :

- a) l'installation des enseignes aux endroits décrits;
- b) l'utilisation du stationnement de l'hôtel de ville;
- c) le stationnement sur le côté Est de la rue des Coteaux et sur le côté Sud de la rue des Montagnards.

6317-090913 **DÉCORATIONS LUMINEUSES – PLACE DES GÉNÉRATIONS ET PONT TASCHEREAU**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'acheter six (6) décorations lumineuses pour Place des Générations soit le modèle « Tombée d'étoiles » au coût

de 4 482,00 \$ et quatre (4) pour le Pont Taschereau soit le modèle « Virvolte d'étoiles » au coût de 3 204,16 \$ (excluant les taxes).

6318-090913 **APPEL D'OFFRES PUBLIC – RÉFECTION BOULEVARD BÉLANGER**

Considérant que la Ville de Beaupré désire obtenir des offres pour la réfection du boulevard Bélanger;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement ce qui suit :

- d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres;
- d'autoriser la greffière, madame Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-avant mentionnés et acceptés par le conseil.

6319-090913 **BORDURES RUE DU PLATEAU**

Attendu les 3 offres de prix reçues de :

Laval Construction	11 900,00 \$
BMQ	14 040,00 \$
Groupe Macadam	18 072,00 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'octroyer le contrat à « Laval Construction » au coût de 11 900 \$ plus les taxes applicables. Il y aura lieu de procéder aux réparations arrière au coût de 95 \$ /m<sup>2</sup>.

6320-090913 **RATIFICATION DE L'AUTORISATION CAMPING CLUB DE KAYAK CÔTE-DE-BEAUPRÉ AU PLATEAU SPORTIF POUR LA COUPE DU QUÉBEC DE KAYAK LES 7-8 SEPTEMBRE 2013**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de ratifier l'autorisation donnée au Club de Kayak Côte-de-Beaupré pour l'utilisation du plateau sportif à des fins de camping lors de la Coupe du Québec de kayak les 7 et 8 septembre 2013.

6321-090913 **EMBAUCHE PERSONNEL COURS DE NATATION**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de procéder à l'embauche des personnes suivantes et d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacune pour les cours de natation :

Andréa Labonté, monitrice en chef :	16,20 \$/h
Camille Martineau, monitrice :	13,87 \$/h
Alexandre Bilodeau, moniteur :	13,62 \$/h
Hélène Vandal, sauveteur :	13,00 \$/h

6322-090913 **CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES  
PUBLIQUES DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-  
APPALACHES INC.**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer le contrat pour bibliothèques affiliées.

6333-090913 **FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de prêter au Festival de l'Oie des Neiges la plaque à hot dog.

**AVIS DE MOTION** (Règlement numéro 1166)

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Paré qu'il y aura adoption à une séance ultérieure d'un règlement concernant l'adoption d'un programme de revitalisation

**AVIS DE MOTION** (Règlement numéro 1167)

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Paré qu'il y aura adoption à une séance ultérieure d'un règlement concernant l'ajout obligatoire d'installer des toilettes à faible débit dans une nouvelle construction.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Trois (3) personnes sont présentes et aucune question n'a été posée.

6334-090913 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 30.

---

Michel Paré  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
Directrice générale adjointe